

Déclaration du collectif du 1^{er} juin

Les associations culturelles bretonnes rassemblées ce 1^{er} juin 2024, déplorent les atteintes injustifiables à notre toponymie bretonne commises depuis des années et accrues par la loi 3DS.

Aucune raison ne saurait justifier les atteintes commises à notre patrimoine breton, patrimoine culturel immatériel de l'humanité et donc à notre identité bretonne :

- ni les nécessités techniques liées à l'adressage, à l'accès au service internet, comme aux premiers secours. Des techniques modernes offrent des alternatives au changement des dénominations tout en respectant celles en place ; L'Irlande a su préserver sa toponymie en langue gaélique tout en recourant aux coordonnées GPS,
- ni le désir de plaire aux nouveaux arrivants qui ne savent pas le breton et qui doivent s'adapter à notre pays, à ce que nous sommes, à notre culture, à nos langues, à notre identité, comme le font déjà certains d'entre eux.

Nous exigeons de l'ensemble des pouvoirs publics le respect absolu et scrupuleux de notre identité bretonne, laquelle a trop souffert dans l'histoire d'une violence pédagogique terrifiante visant à chasser nos langues de la bouche de nos enfants à l'école.

Il en est résulté une identité négative et un traumatisme collectif qui se transmet aux générations suivantes.

Si nous avons subi tout cela, ce n'est pas pour connaître aujourd'hui les atteintes rampantes à notre toponymie, voir notre territoire peu à peu expurgé de nos langues. Ce n'est pas pour accepter sans rien dire la débretonnisation de nos villes et villages et la francisation de notre territoire.

Aussi :

- **Nous exigeons** des municipalités de nos cinq départements bretons qu'elles se ressaisissent et appliquent un moratoire sur la loi 3DS,

- **Nous exigeons** des municipalités de nos cinq départements bretons qu'elles s'engagent à réparer dans les meilleurs délais les dégâts qui auraient été occasionnés, et à recourir aux appellations bretonnes figurant sur l'ancien cadastre pour nommer les voies nouvelles,

- **Nous demandons** au Conseil régional de Bretagne, de contribuer à dresser ce bilan global, de le rendre public, et d'inciter fortement les municipalités à régulariser la situation en relation avec la société civile bretonne.

-Nous demandons à la poste et à tous les prestataires de reprendre au plus vite les adressages effectués pour le compte des communes et qui ne respecteraient pas la toponymie bretonne.

Les associations bretonnes ici rassemblées se réunissent en collectif sous le nom du **collectif du 1^{er} juin** pour veiller au respect de ces exigences. Ce collectif se réunira de nouveau dans six mois courant décembre 2024, pour dresser un bilan précis de ce qui aura été accompli.

D'ores et déjà, dans la mesure de leurs moyens, elles s'engagent à tenir à jour un tableau blanc et noir **-gwenn ha du-** qui fera le point sur l'utilisation ou non de la langue bretonne dans les odonymes et toponymes et qui sera rendue public.

Aujourd'hui plus que jamais, c'est aux citoyennes et citoyens de prendre leurs affaires en main pour préserver, promouvoir et transmettre leur langue ancestrale aux générations futures.